



CARSAT Pays de la Loire

| Journée Innovation - 5 avril 2019



SOMMAIRE

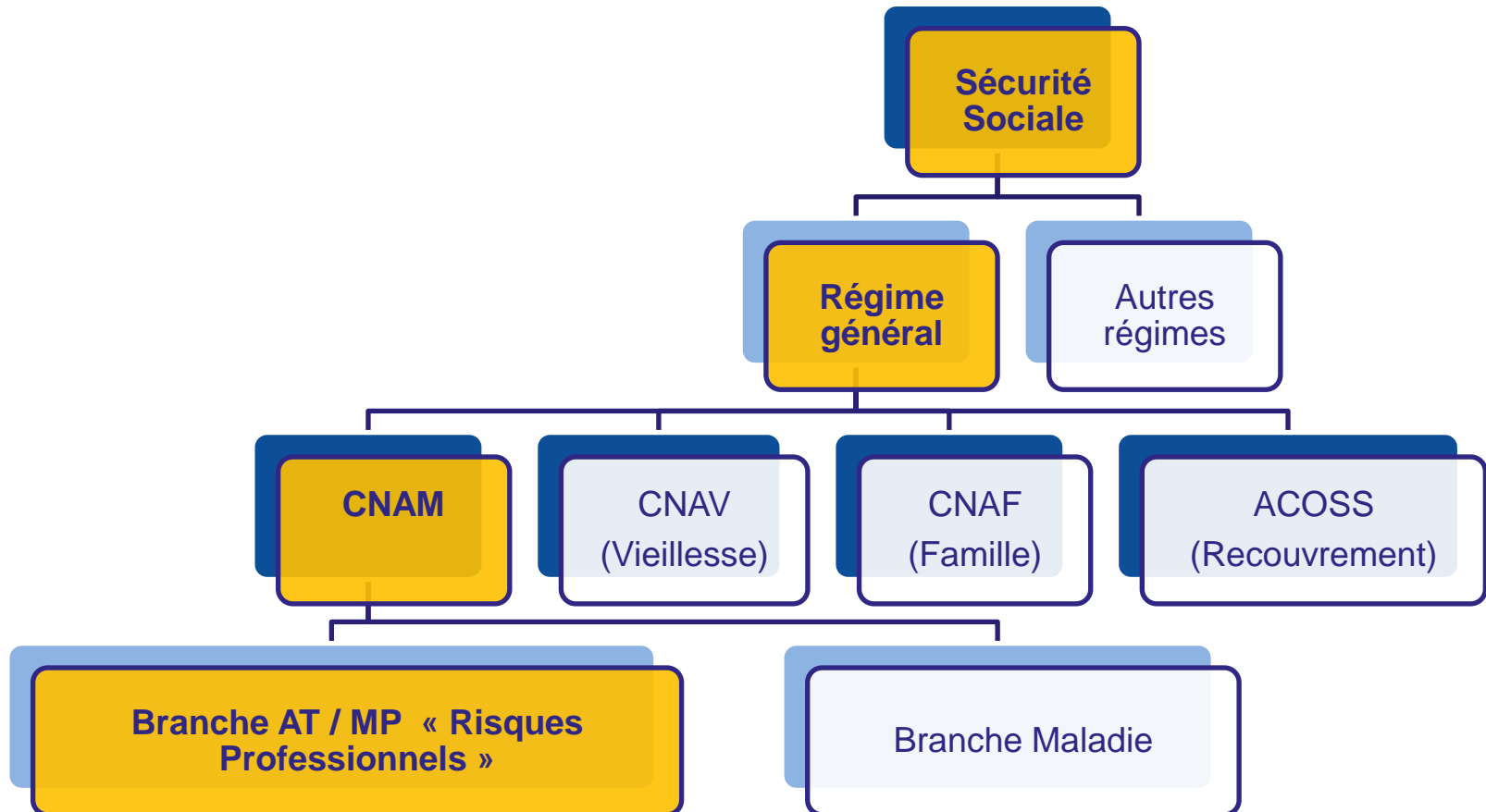
- **La Branche AT/MP au sein de la Sécurité Sociale**
- **Les statistiques AT/MP**
- **Les étapes d'une démarche de prévention**
- **L'offre de service Carsat**
 - L'offre de formation
 - L'offre documentaire
 - La Recommandation R471
 - Les incitations financières



LA BRANCHE AT/MP AU SEIN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



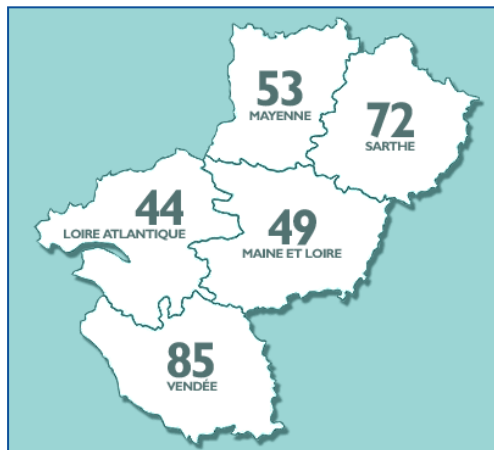
LA BRANCHE AT/MP





LES CHIFFRES 2017

- 2,2 millions d'établissements
- 18,9 millions de salariés
- 85% d'établissements de moins de 10 salariés
- Effectifs : 6000 personnes (Prévention – Tarif – Réparation)



94 000 établissements
1,046 millions de salariés



MISSION DU SERVICE PREVENTION

Guider et conseiller les entreprises à toutes les étapes de leur démarche de maîtrise des risques professionnels

- Analyser les AT / MP – Participer aux enquêtes
- Participer aux CHSCT / CSE-CSSCT
- Aider à la mise en œuvre de l'évaluation des risques
- Accompagner au déploiement de la démarche de prévention
- Travailler en réseau



LES STATISTIQUES AT/MP



STATISTIQUES SINISTRALITE EN EHPAD

Statistiques 2016 : Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées – code NAF 8710A

	Taux de fréquence : Tf	Taux de gravité : Tg
National	59	4.0
Pays de la Loire	58	3.3

National toutes activités confondues 23 1.5

Accidents du travail

	Nombre d'AT 2016
National	19 523
Pays de la Loire	1 365

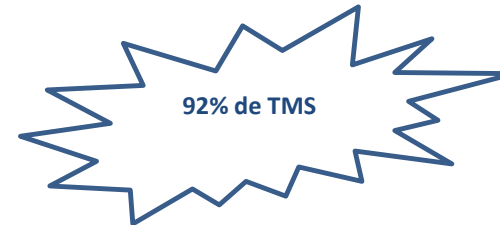
Durée moyenne d'arrêt d'un AT en PDL 57 jours



Maladies Professionnelles

	Nombre de MP 2016
National	881
Pays de la Loire	135

Durée moyenne d'arrêt d'une MP en PDL 271 jours



⇒ **Coût total AT/ MP pour la région en 2016 : 7, 3 Millions d'€uros**

STATISTIQUES SINISTRALITE HANDICAP



Statistiques 2016 : Hébergement médicalisé pour enfants et adultes handicapés

	Enfants	Adultes
Taux de fréquence Tf		
National	38	64
Pays de La Loire	31	
Taux de gravité Tg		
National	2	4
Pays de La Loire	1.4	

National toutes activités confondues

Tf :23

Tg :1.5

Accidents du travail

	Nombre d'AT 2016
National	7751
Pays de la Loire	608

Durée moyenne d'arrêt d'un AT en PDL

45 jours

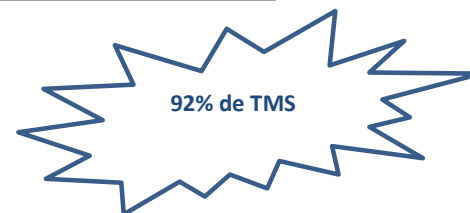


Maladies Professionnelle

	Nombre de MP 2016
National	263
Pays de la Loire	51

Durée moyenne d'arrêt d'une MP en PDL

248 jours



⇒ Coût total AT/ MP pour la région en 2016 : 3, 3 Millions d'€uros



LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION



LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Etape 1 : Mobilisation de l'établissement

- Engagement de la **direction** à agir en prévention et communication aux équipes
- Mise en place et suivi d'indicateurs (AT, MP, maladie, etc...)
- Démarche participative : implication des **instances représentatives du personnel** (CHSCT / DP / CSE) et des **salariés**



LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Etape 2 : Les personnes ressources

Le Référent Santé Sécurité

→ Le référent doit être **compétent** (formé) et disposer d'un **temps alloué** pour exercer sa mission.

Les acteurs PRAP Prévention des **R**isques liés à l'**A**ctivité **P**hysique

2S : **S**anitaire et **S**ocial : AS, AMP, agents de soins, infirmiers,...

IBC : **I**ndustrie, **B**âtiment, **C**ommerce : ASH, lingère, cuisiniers, maintenance

Les instances représentatives du personnel : CHSCT / DP / CSE

→ **OBJECTIF** : **Dynamique interne** reposant sur plusieurs salariés et **autonomie** de l'établissement sur les questions de santé / sécurité au travail



LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Etape 3 : Pré diagnostic

- Outils d'autodiagnostic (EvRP)
- Analyse des indicateurs AT / MP / maladie, etc...
- Mesures de prévention en place / planifiées
- Recueil de la parole des salariés (entretiens individuels, collectifs, échanges avec le médecin du travail)

→ **OBJECTIF** : Faire un **état des lieux** de l'existant et définir des **priorités** d'actions

Etape 4 : Diagnostic

- Identification des **facteurs de risques**
- Analyse du **travail réel**, en associant les salariés concernés



LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Etape 5 : Le plan d'actions

- Arbitrage transparent des **priorités** et **délais** de réalisation des actions
- **Suivi** de la mise en œuvre et **évaluation** des actions
- **Pérennisation et intégration de la démarche au fonctionnement « habituel » de l'entreprise**



L'OFFRE DE SERVICE CARSAT



L'OFFRE DE FORMATION

L'INRS et l'Assurance Maladie – Risques Professionnels propose des formations dispensées par des formateurs certifiés.

Pour une prise en compte efficace des risques professionnels, le dispositif s'adresse à 3 acteurs :

- **Le directeur d'établissement : une journée de formation / information**
- **L'animateur prévention**
- **Le professionnel : acteur PRAP**

L'OFFRE DOCUMENTAIRE





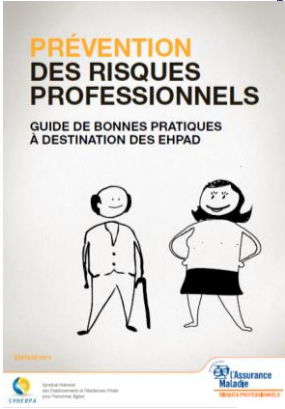
www.inrs.fr
www.carsat-pl.fr

02 51 72 84 08





2 place de Bretagne - 44932
Nantes cedex 9



Évaluer les facteurs de risques psychosociaux | Fiche n° 195-DU

Indicateurs de risque		Niveau de risque		Indicateurs de risque		Niveau de risque	
Indicateurs de risque		Niveau de risque		Indicateurs de risque		Niveau de risque	
Indicateur de risque	Niveau de risque	Indicateur de risque	Niveau de risque	Indicateur de risque	Niveau de risque	Indicateur de risque	Niveau de risque
Indicateur de risque	Niveau de risque	Indicateur de risque	Niveau de risque	Indicateur de risque	Niveau de risque	Indicateur de risque	Niveau de risque





LA RECOMMANDATION R471

1. C'est quoi?

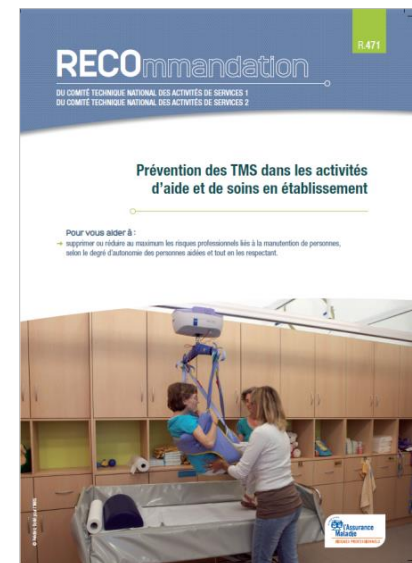
- Les recommandations sont des textes élaborés et adoptés par les représentants des organisations professionnelles et syndicales siégeant aux Comités techniques nationaux (CTN) de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).
- Les recommandations définissent et regroupent les bonnes pratiques de prévention des risques liés à une activité professionnelle donnée.

2. Champs d'application de la R471

- Administration hospitalière (751AE)
- Etablissements médico-sociaux des collectivités territoriales (751BB)
- Etablissements de soins privés (851AB)
- Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (853AC) et pour personnes handicapées (853 AD)
- Autres instituts pour la santé (établissements thermaux...) (930KA)

3. Approche

Cette recommandation traite de l'approche des risques liés à la mobilisation des personnes à autonomie réduite, en perte d'autonomie ou sans autonomie.





INCITATIONS FINANCIÈRES

Les contrats de prévention (CP)

- Etablissements de moins de 200 Salariés
- Convention Nationale d'Objectifs active couvrant le Code risque de l'établissement
- Mise en place d'une démarche globale de prévention des risques professionnels

Les Aides Financières Simplifiées (AFS)

- Etablissements de moins de 50 salariés
- Petites entreprises ciblées dans les priorités d'actions de la Carsat
- Développement de la prévention des risques professionnels dans le cadre d'un programme de prévention adapté en fonction de chaque secteur.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

NOURY Stéphanie – Ingénieur conseil
stephanie.noury@carsat-pl.fr

JACQ Annie – Contrôleur de sécurité (secteur 44)
annie.jacq@carsat-pl.fr